

Accusé de réception en préfecture
044-214401903-20091218-de-091218612-DE
Date de signature : -
Date de réception : 21/12/2009

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2009

OBJET : CESSIION PAR LA VILLE DE PARCELLES AU LIEUDIT LES BERLAGUTS AU PROFIT DE LA SCI "LE PARC DES CHENES BLANCS" ET DE LA SNC "LE DOMAINE DE CROIX BINE"

Monsieur Jean-Pierre ROBIN, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme, expose :

La Société Civile Immobilière "Le Parc des Chênes Blancs" et la Société en Nom Collectif "Le Domaine de Croix Bine" ont obtenu respectivement un permis de construire et un permis d'aménager, le 24 août 2009 pour la construction de 60 logements, dont 17 logements sociaux, au lieudit "Les Berlaguts".

Ce projet se situe dans le périmètre de l'orientation d'aménagement "Les Berlaguts" arrêtée au Plan Local d'Urbanisme.

Pour mener à bien ce projet, il convient que la Ville de SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE cède deux parcelles communales, comprises dans le périmètre de cette opération.

Il s'agit :

- de la parcelle cadastrée section CD N°350 d'une superficie de 1 382 m²
- de la parcelle cadastrée section CD N°353 pour partie, d'une superficie de 809 m² environ (à parfaire après établissement du document d'arpentage).

La vente aurait lieu moyennant le prix de 100 euros par m² conformément à l'avis de France Domaine, soit un prix global de DEUX CENT DIX NEUF MILLE CENT EUROS (à parfaire selon la superficie qui sera définitivement arrêtée au document d'arpentage)

Les conditions de cette vente figurent dans la promesse d'acquisition présentée lors de la commission Aménagement du 3 décembre 2009.

Les frais de régularisation de cette acquisition seraient à la charge des deux Sociétés Acquéreurs, y compris les frais de bornage et d'établissement du document d'arpentage.

En outre, il serait opportun d'autoriser d'ores et déjà lesdites sociétés à démarrer les travaux sur les parcelles communales et à procéder à tous actes nécessaires à ce démarrage.

Je demande en conséquence votre accord pour :

- Procéder à cette transaction
- Autoriser la SCI "Le Parc des Chênes Blancs" et la SNC "Le Domaine de Croix Bine" à démarrer les travaux sur les parcelles communales et à procéder à tous les actes nécessaires à ce démarrage.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil Municipal, après délibéré à l'unanimité

accepte les propositions énoncées ci-dessus

Exécutoire le

Pour copie certifiée conforme
Fait à Saint-Sébastien-sur-Loire
Le 21 décembre 2009

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

LE MAIRE
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

signé

signé

Philippe RIOUX

Philippe RIOUX